

2S INVEST
Société civile
au capital de 850 000 euros
Siège social : 13, Rue de la Baudinière - 44470 THOUARE SUR LOIRE
822 771 416 RCS NANTES

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 19 DECEMBRE 2024

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Denis SABARON**, titulaire de 424 983 parts sociales en pleine propriété ;
- **Monsieur Williams SOALHAT**, titulaire de 425 017 parts sociales en pleine propriété.

Détenant ensemble 850 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile **2S INVEST** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile **2S INVEST**, et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 17 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de réduire le capital social de la somme de 283.311 euros, pour le ramener de 850.000 euros à 566.689 euros par voie de rachat et d'annulation des 283.311 parts d'un euro de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 283.311, appartenant à Monsieur Denis SABARON.

Les 283.311 parts sont rachetées à Monsieur Denis SABARON moyennant un prix ferme et définitif d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €), soit une valeur d'environ 3,53 euros par part.

La différence entre la valeur nominale des parts rachetées, soit 283.311 euros, et leur valeur réelle de rachat, soit 1.000.000 euros, à savoir la somme de 716.689 euros, sera inscrite au passif du bilan au compte « Report à nouveau ».

Les 283.311 parts, objet du rachat, sont annulées ce jour et la somme d'UN MILLION D'EUROS due à Monsieur Denis SABARON lui est payée ce jour par inscription à due concurrence à son compte courant d'associé ouvert dans les livres de la Société, ce que Monsieur Denis SABARON reconnaît et donne à la Société bonne et définitive quittance.

Dont quittance

De convention expresse entre M. Denis SABARON et la Société, M. Denis SABARON ne pourra réclamer le remboursement des sommes figurant en compte courant d'associés qu'après la perception, par la Société, du prix de vente des 15000 actions de la société SOL2S au profit de la ALEX INVEST intervenant de façon concomitante à la présente décision de réduction de capital.

En conséquence, l'Assemblée Générale constate que le capital social s'élève désormais à 566.689 euros, divisée en 566.689 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision qui précède, décide à l'unanimité de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société et de procéder à la renumérotation des parts sociales de 1 à 566 689 de la manière suivante :

« ARTICLE 6 – APPORT – FORMATION DU CAPITAL (Nouvelle rédaction)

Il est rajouté l'alinéa suivant :

« Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 19 décembre 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 283 311 euros, pour être ramené de 850 000 euros à 566 689 euros par rachat et annulation de 283 311 parts sociales appartenant à Monsieur Denis SABARON »

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL (Nouvelle rédaction)

Le capital social est fixé à CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT-NEUF-EUROS (566 689 €).

Il est divisé en 566 689 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées, lesquelles sont attribuées comme suit :

- **A Monsieur Denis SABARON,**
Cent quarante et un mille six cent soixante-douze parts,
Portant les numéros 1 à 141 672, ci.....141 672 parts
- **A Monsieur Williams SOALHAT,**
Quatre cent vingt-cinq mille dix-sept parts,
Portant les numéros, 141 673 à 566 689, ci.....425 017 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social.....566 689 parts »

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par les associés au moyen de la plateforme Yousign conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil.

Signé électroniquement
Le 19 décembre 2024

Denis SABARON

Williams SOALHAT